

Traduit de l'anglais

DILEMME AU PROCÈS DEMJANJUK

Elizabeth LOFTUS & Katherine KETCHAM — WITNESS FOR THE DEFENSE [Témoignage à décharge], New York, St Martin's Press, 1991, 288 p.

Compte rendu de
John Cobden

(Cette recension est parue dans The Journal of Historical Review, été 1991, p. 238-249)

L'affaire Demjanjuk est particulièrement tragique. John Demjanjuk, 71 ans, est d'origine ukrainienne. Il s'est établi aux États-Unis après la guerre. Soupçonné d'avoir été « Ivan le terrible », le « bourreau de Treblinka », il fut extradé des États-Unis vers Israël, où il se trouve en prison depuis le 25 avril 1988.

Son procès a été l'occasion de scènes d'hystérie. L'un de ses avocats s'est suicidé ou a été « suicidé » ; un autre a reçu de l'acide au visage. Demjanjuk, condamné à mort, attend la potence. La pièce à conviction dont on s'est servi contre lui est une carte d'identité fournie par le KGB. L'office qui, aux États-Unis, a enquêté sur lui est l'Office d'investigations spéciales (OSI), relevant du ministère de la Justice. Il s'est révélé que la carte d'identité était un faux : c'est ce qu'établissait très vite le responsable des expertises du Bundeskriminalamt (BKA) de Wiesbaden, consulté par la justice israélienne. Mais l'information fut tenue cachée par le gouvernement allemand, le gouvernement américain et le gouvernement israélien. Déjà les séances d'identification organisées par l'OSI avaient été truquées. Le tout a fini, récemment, par se savoir. Un certain nombre de publications viennent de lancer un cri d'alarme et de demander la libération de Demjanjuk mais le procureur israélien fait

valoir que, si le condamné n'a pas été à Treblinka, il a pu être à Sobibor et que, s'il n'a pas été à Sobibor, il a pu être à Flossenbürg ! Pour lui, de toute façon, Demjanjuk est à considérer comme un coupable.

Parmi les protestataires, on citera Yves Roucaute et Abraham Melzer. Le premier a publié dans l'Événement du jeudi (2 janvier 1992, p. 66) un article intitulé : « Libérez John-Ivan Demjanjuk ! » et le second a envoyé, le 15 mars 1992, une lettre au président Georges Bush. A. Melzer dirige Semit ou Semittimes, le plus important magazine juif indépendant d'Allemagne. C'est à ce titre qu'il s'est adressé au président américain (Semit, Buchschlager Allee 28, D-6072 DRELEICH 3).

Il est à remarquer que personne n'a osé réclamer un transport de justice à Treblinka pour voir où et comment Demjanjuk aurait pu actionner les manettes de gaz (!) des chambres à gaz. Ces chambres à gaz vivent d'une existence totalement immatérielle. La moindre enquête sur place révèle que ce simple camp de transit était d'une petitesse extrême par rapport à ce qu'il aurait dû être pour qu'on puisse y exterminer et y brûler en plein air de 700 000 à 1 500 000 juifs, (on nous précise qu'il n'y avait pas de crématoires) ! Le touriste d'aujourd'hui n'y voit que des « symboles » ; les limites du camp sont fausses ; on a, après la guerre, acheté des terrains à des paysans des environs pour en agrandir la superficie. Les vieux paysans, interrogés, n'ont jamais vu les horreurs complaisamment décrites. Gawlowski, le mécanicien de la locomotive qu'interroge Claude Lanzmann dans le film Shoah « ne savait pas » qu'il amenait chaque jour des juifs à leur mort ; il l'a « appris » après la guerre ; on le lui a « raconté ».

Dans l'article ci-dessous, on découvrira par quel processus psychologique s'explique la persistance à notre époque de véritables procès de sorcellerie. Elizabeth Loftus, juive américaine, spécialiste de l'étude du témoignage, se trouve placée devant un dilemme : va-t-elle servir l'intérêt de la justice ou celui de l'État d'Israël et des juifs ?

Le témoignage oculaire constitue la pierre angulaire de l'histoire de l'Holocauste. Bien plus que la preuve physique ou documentaire, les récits des « survivants de l'Holocauste » se sont révélés déterminants pour convaincre les gens que des millions de juifs européens furent exterminés de façon systématique dans des chambres à gaz au cours de la seconde guerre mondiale.

Ce dont peu de personnes prennent conscience, c'est que le « témoignage oculaire » est notoirement imprécis, partial et, en

Dilemme au procès Demjanjuk

bien des cas, manifestement faux et facilement réfutable. L'historien juif Samuel Gringauz, par exemple, a fait un jour observer :

...la plupart des mémoires et rapports [des « survivants de l'Holocauste »] sont pleins de bavardages absurdes, d'outrances d'écrivassiers, d'effets de théâtre ; ils étalent un culte exagéré du moi, une philosophie d'amateur, un prétendu lyrisme d'emprunt, des rumeurs non vérifiées, des partis pris, des attaques partisans et des apologies.

Naturellement, le caractère imprécis des témoignages holocaustiques n'est pas unique. Souvenirs confus et faux témoignages se rencontrent dans tous les aspects de la vie. C'est à ce sujet fascinant que le docteur Elizabeth Loftus a consacré sa carrière. Ainsi qu'elle le relate dans son ouvrage *Witness for the Defense* ce qui était pour elle au début un projet de recherche à l'université de Stanford devait devenir la vocation de toute sa vie :

L'étude de la mémoire est devenue ma spécialité, ma passion. Ces dernières années, j'ai écrit des douzaines d'articles sur le mécanisme de la mémoire et ses défaillances, mais, à la différence de la plupart des chercheurs spécialisés dans l'étude de la mémoire, mes travaux se sont toujours orientés vers le monde réel. Dans quelle mesure, me suis-je demandé, la mémoire d'une personne pouvait-elle être façonnée par la suggestion ? Lorsque des gens sont témoins d'un grave accident de voiture, quel est le degré de précision de leur souvenir des faits ? Si un témoin est interrogé par un officier de police, la manière de poser les questions modifiera-t-elle l'interprétation de la mémoire ? Peut-il se greffer dans les mémoires des renseignements complémentaires, et faux ? (p. 7)

Cette passion a conduit le docteur Loftus à une carrière d'enseignante à l'université de Washington et, c'est peut-être là le plus important, lui a donné accès à des centaines de salles d'audience en tant qu'expert spécialisé dans la faillibilité des récits des témoins oculaires. Comme elle l'a expliqué dans de nombreux procès, et comme elle le réaffirme de manière convaincante dans cet ouvrage passionnant, les récits de témoins oculaires peuvent être, et c'est souvent le cas, déformés au point de ne plus ressembler à la vérité.

Une bonne compréhension de la mémoire humaine et de son fonctionnement, voilà qui est manifestement d'une importance capitale pour bien saisir le sujet de l'Holocauste. A cet égard, l'étude que fait le docteur Loftus du fonctionnement de la mémoire humaine est révélatrice sous deux aspects importants.

Tout d'abord, elle explique comment fonctionne la mémoire et comment elle fait défaut. Après un exposé de ses idées générales, elle en montre l'application à des affaires criminelles particulières. Même si cette étude ne traite pas directement du sujet de l'Holocauste, elle fait des remarques générales et en tire des enseignements qui s'y rapportent de manière décisive.

En second lieu, E. Loftus parle de son engagement personnel dans l'affaire bien connue de John Demjanjuk, le mécanicien-auto de Cleveland, né en Ukraine, qui a été jugé en Israël et condamné à mort pour avoir prétendument pris part à l'élimination de centaines de milliers de juifs dans le camp de Treblinka au cours de la seconde guerre mondiale. Dans son analyse du procès, E. Loftus apporte des arguments irrésistibles permettant de douter de la culpabilité de Demjanjuk. Et bien qu'elle ait ressenti, d'après ce qu'elle explique, comme une obligation professionnelle pour elle de venir en aide à l'accusé, elle décida en dernier ressort de ne pas le faire.

Comme elle le démontre, des innocents sont régulièrement déclarés coupables de crimes qu'ils n'ont pas commis sur la base de témoignages oculaires fautifs. Dans de tels cas, les témoins oculaires ne commettent pas de parjure. Ils ne mentent pas sciemment, mais plus exactement ils racontent la vérité telle qu'ils en sont venus à croire qu'elle était. Elle s'explique :

Pourquoi, après tout, mentiraient-ils ? Ah, le voilà, le mot — *mentir*. C'est le mot qui nous fait faire fausse route. Voyez-vous, des témoins oculaires qui désignent du doigt des accusés innocents ne sont pas des menteurs, car ils croient sincèrement à la vérité de leur témoignage. Le visage qu'ils voient devant eux est le visage de l'agresseur. Le visage de l'innocence est devenu le visage de la culpabilité. C'est là l'aspect effrayant de la chose — cette idée vraiment horrifiante que nos souvenirs puissent se modifier, être inextricablement altérés, et que ce que nous pensons savoir, ce que nous croyons de tout notre cœur, ne soit pas nécessairement la vérité (p. 13).

E. Loftus fournit un exemple frappant qui prouve combien les souvenirs peuvent être faussés. Jean Piaget, célèbre spécia-

Dilemme au procès Demjanjuk

liste de la psychologie de l'enfant, raconte dans son livre *Plays, Dreams and Imitation in Childhood* [Jeux, Rêves et Imitation dans l'Enfance] le souvenir vivace qu'il conservait d'une violente tentative d'enlèvement dont il avait été l'objet étant enfant. Tout au long de son enfance et dans les premières années de son adolescence, Piaget avait des souvenirs très clairs de cet événement qui l'avait marqué. Mais, lorsqu'il atteignit l'âge de quinze ans, sa nourrice avoua, dans une lettre adressée à la famille, qu'elle avait inventé cette histoire de toutes pièces et qu'il n'y avait jamais eu de tentative d'enlèvement. En grandissant, cette histoire d'enlèvement lui avait été racontée de manière si vivace que Piaget en était venu à la croire avec une telle conviction qu'il se souvenait bel et bien en avoir été lui-même témoin.

La mémoire, nous dit-elle, n'est pas une caméra vidéo qui enregistre les événements et puis les repasse plus tard exactement tels qu'ils ont été enregistrés à l'origine. Non, il s'agit d'un processus évolutif ou « évolutionniste ». Des souvenirs sont perdus, puis remplacés par d'autres. Certains d'entre eux, bien que conservés, changent avec le temps et deviennent une pâle imitation du souvenir d'origine. Ainsi précise-t-elle :

A mesure que des bribes de renseignements s'ajoutent à la mémoire à long terme, les vieux souvenirs sont délogés, remplacés, froissés, ou fourrés dans des recoins. On ajoute de petits détails, on supprime les éléments troublants ou accessoires et l'on crée petit à petit une construction cohérente des faits qui peut présenter une faible ressemblance avec l'événement d'origine.

Les souvenirs ne font pas que s'effacer, comme le vieux dicton voudrait nous le faire croire ; ils grandissent aussi. Ce qui s'efface, c'est la perception initiale, l'expérience réelle des événements. Mais chaque fois que nous nous rappelons un événement, il nous faut reconstruire le souvenir, et à chaque évocation le souvenir peut changer — teinté par des événements postérieurs, les évocations ou suggestions d'autres personnes, une compréhension meilleure ou un contexte nouveau.

Lorsque nous les voyons à travers le filtre de nos souvenirs, la vérité et la réalité ne sont pas des faits objectifs mais des réalités subjectives, de caractère interprétatif. Nous interprétons le passé, en nous corrigeant nous-mêmes, en ajoutant des bribes ici ou là, en effaçant des évocations sans rapport ou gênantes, en balayant, en faisant le ménage, en mettant de

l'ordre. Notre représentation du passé prend ainsi la forme d'une réalité vivante et mouvante ; elle n'est ni fixe ni immuable ; ce n'est pas un endroit, très loin, là-bas, préservé dans la pierre, mais c'est une chose vivante qui change de forme, s'étend, rétrécit, et s'étend à nouveau, une créature semblable à une amibe, qui a le pouvoir de nous faire rire, et pleurer, et serrer les poings. Des pouvoirs fantastiques — même les pouvoirs de nous faire croire en quelque chose qui n'a jamais eu lieu (p. 20).

E. Loftus décrit quelques-uns des moyens subtils de transformation de la mémoire de l'homme. Par exemple, la mémoire d'un individu peut être faussée par des renseignements reçus après l'événement en question. Les nouveaux renseignements acquis après l'événement peuvent se fondre avec le souvenir d'origine. A la fin, une personne se souvient du « nouveau » renseignement de manière si vivace qu'elle ne peut plus la distinguer du souvenir d'origine. Il arrive que le nouveau renseignement, nous dit E. Loftus, « non seulement améliore le souvenir existant, mais [qu'il] change bel et bien leur souvenir, allant jusqu'à faire en sorte qu'un souvenir inexistant se trouve incorporé au souvenir acquis précédemment » (p. 85). Dans l'une de ses études, E. Loftus montrait un dessin animé à un groupe d'enfants et les questionnait ensuite sur l'ours qui était apparu. Bien qu'aucun ours n'ait apparu dans le dessin animé, de nombreux enfants avaient des « souvenirs » de l'ours dès lors qu'ils étaient interrogés à son sujet.

Le fonctionnement de la mémoire des adultes est fondamentalement le même. S'il est peu vraisemblable qu'un enfant se mette à « se souvenir » d'un seul coup d'une expérience inexistante qui ne s'est jamais produite, des adultes peuvent en venir, et en viennent, à « se souvenir », avec le temps, et d'une manière plus subtile, de non-événements.

E. Loftus cite de nombreux exemples tirés d'affaires criminelles montrant à quel point les témoignages oculaires se modifient. Dans une affaire, la victime d'un viol se souvient distinctement que son agresseur ne portait aucun signe distinctif sur le visage. La police arrête ensuite un suspect portant une cicatrice à la joue qu'il aurait été difficile de ne pas remarquer. Mise à part cette différence importante, le suspect correspond au signalement fourni par la victime. Celle-ci est convoquée

Dilemme au procès Demjanjuk

pour un interrogatoire complémentaire et on lui pose la question à propos de la cicatrice ; elle continue à soutenir d'un ton tout à fait assuré que son agresseur n'avait pas de cicatrice. Quelques minutes plus tard, on lui présente une rangée de photographies, dont celle du suspect. Par ce procédé, la police a involontairement implanté l'idée dans l'esprit de la victime que le violeur pouvait avoir une cicatrice. A moins que toutes les personnes photographiées ne portent une cicatrice, la victime prêtera naturellement davantage attention à l'homme à la cicatrice. Après tout, la police n'aurait pas parlé de cicatrice si elle n'avait pas été passablement convaincue que cet homme était le violeur.

La victime pouvait encore être incertaine. Quelques jours plus tard, la police lui demande de revenir pour examiner une nouvelle rangée de photographies, dont celle du suspect à la cicatrice. Cette fois, tandis qu'elle promène son regard avec soin sur les photos, son estomac se serre et elle est saisie par la peur en voyant le suspect au visage balafré. Cet homme lui semble si familier. Elle commence à douter de son propre récit et envisage la possibilité que le violeur ait eu, après tout, une cicatrice. Bientôt la voici qui dit à la police qu'après tout son violeur pourrait être le suspect. Arrivée au moment du procès, elle avait complètement oublié qu'elle avait d'abord nié l'existence d'une cicatrice. A la barre des témoins, elle désigne avec une formidable assurance le suspect comme étant l'homme qui l'avait violée, et même elle se souvient à présent de la cicatrice.

Le degré d'assurance avec lequel un témoin raconte son histoire est un puissant moyen de persuasion. Les faits par eux-mêmes n'ont pratiquement rien à voir, nous explique E. Loftus :

Comme la plupart des gens, les jurés ont tendance à croire qu'il existe une étroite relation entre l'assurance d'un témoin et la précision de son témoignage. Un témoin qui affirme « Oui, c'est absolument, sans aucun doute, l'homme que j'ai vu » sera nettement plus convaincant qu'une personne qui affirme « Enfin, ouais, je crois que c'est ce type-là » (p. 170).

E. Loftus relate le cas d'une jeune femme qui identifia péremptoirement un innocent comme étant l'homme qui l'avait violée. Ce n'est qu'après la condamnation de ce dernier et

l'arrestation du véritable auteur du viol qu'elle se rendit compte soudainement qu'elle avait contribué à la condamnation d'un innocent. Elle avait cru fermement en son propre faux témoignage, et le jury aussi.

Comme l'explique E. Loftus, nous sommes ainsi prêts à accepter des récits peu fiables de témoins oculaires parce que nous ne comprenons pas le réel fonctionnement de la mémoire. La plupart des gens croient au scénario « caméra-vidéo » au lieu de croire au scénario « évolutionniste ». C'est en raison de cette méprise que nous sommes fortement enclins à croire aux récits des témoins oculaires. En général, on a bonne mémoire. Dans la plupart des cas, il n'est pas d'une importance capitale que l'on se souvienne de détails particuliers avec une très grande précision.

Même déformés, les souvenirs généralisés ne sont pas susceptibles de présenter une grande importance, sauf, comme le fait remarquer E. Loftus, dans une salle d'audience lorsque la vie ou la liberté de quelqu'un peut être en jeu. Le danger d'une déposition de témoin oculaire est évident :

N'importe qui dans le monde peut être condamné pour un crime qu'il n'a pas commis, ou être privé d'une récompense qui lui est due, simplement parce qu'on s'est fondé exclusivement sur les preuves d'un témoin qui convainc le jury de l'exactitude de sa mémoire visuelle. Pourquoi les témoignages oculaires sont-ils si efficaces et si convaincants ? Parce que les gens en général, et les jurés en particulier, croient que notre mémoire enregistre les situations que nous vivons sur une bande magnétique continue et ineffaçable, comme dans le cas d'une disquette informatique ou d'une bande vidéo inaltérable. Pour la plupart, bien sûr, nous avons assez bonne mémoire. Mais combien de fois exige-t-on de nous un souvenir précis ? Lorsqu'un ami nous décrit ses vacances, nous ne lui demandons pas « Es-tu sûr que ta chambre d'hôtel avait deux chaises, et non trois ? »... Mais la précision d'un souvenir prend soudain un caractère crucial dans le cas d'un crime ou d'un accident. Les menus détails ont une portée considérable (p. 21).

Dans *Witness for the Defense* E. Loftus relate son engagement personnel dans de nombreuses affaires criminelles, y compris le procès du meurtrier en séries Ted Bundy. Elle a témoigné dans des affaires de meurtre, de viol et de sévices à enfant. Pour chaque affaire criminelle traitée ici, elle raconte

Dilemme au procès Demjanjuk

l'histoire de son témoignage au cours du procès. Mais à une importante exception près : dans l'affaire de John Demjanjuk, elle raconte pourquoi elle refusa finalement de porter témoignage.

Demjanjuk avait été extradé des États-Unis en Israël, où il encourait la peine de mort. On l'accusait (et il fut par la suite déclaré coupable) d'être un « criminel de guerre nazi » qui avait participé au meurtre de centaines de milliers de juifs dans le camp allemand de Treblinka pendant la guerre. En 1987, E. Loftus recevait un appel téléphonique de Mark O'Connor, l'avocat de Demjanjuk, qui lui demandait de témoigner en faveur de la défense. S'il y avait quelqu'un capable d'expliquer avec autorité à quel point un « témoin oculaire » pouvait être peu fiable, surtout après 35 ans, c'était bien le docteur Loftus. Cependant, elle n'hésita pas à rejeter la demande de l'avocat : « Je m'occupe en ce moment de trois autres affaires. J'ai des cours à donner. Et je suis juive » (p. 211).

O'Connor ne voulut pas se contenter d'une telle réponse. Il traversa le pays en avion pour rencontrer le docteur Loftus en personne et passa deux jours à examiner avec elle les preuves établies dans cette affaire. E. Loftus dresse le bilan des preuves que l'avocat lui avait présentées et, ce faisant, apporte des arguments convaincants en faveur de l'innocence de Demjanjuk. Elle raconte que la seule preuve documentaire de l'accusation, à savoir une photocopie d'une carte d'identité fournie par les Soviétiques, peut bien avoir été un document fabriqué. Ne serait-ce que parce que sur ce document il manquait des éléments d'information essentiels.

Elle raconte également comment les autorités israéliennes trouvèrent les « témoins oculaires » qui étaient si importants pour leur cause. Des fonctionnaires israéliens avaient fait passer dans les journaux des annonces :

demandant aux survivants de Treblinka et de Sobibor d'entrer en contact avec eux. O'Connor sortit une feuille de papier du dossier et me lut l'annonce ainsi conçue : « Le Département d'enquêtes sur les crimes nazis conduit une enquête dirigée contre les Ukrainiens Ivan Demjanjuk et Fedor Fedorenko » (p. 216).

Dès cet instant, le témoignage des témoins potentiels était faussé par cette annonce. En donnant les noms des suspects, cette

dernière encourageait tout naturellement les futurs « témoins oculaires » à modifier leurs souvenirs pour y rattacher cette nouvelle information.

Les « témoins oculaires » ne tardèrent pas à faire la queue pour contribuer à faire condamner ces deux Ukrainiens. Au début, leur mémoire était défectueuse et certains n'étaient pas du tout sûrs d'eux-mêmes. Abraham Goldfarb, par exemple, affirma d'abord que Demjanjuk lui paraissait « familier ». Mais, après avoir été interrogé plus avant par les autorités israéliennes, il « se souvint » brusquement qu'Ivan Demjanjuk était le garde du camp de Treblinka connu sous le nom de « Ivan le Terrible ».

La déposition de Goldfarb était la première qui situait Demjanjuk à Treblinka. Mais, comme le note E. Loftus :

M. Goldfarb doit avoir été surpris lors de sa tentative d'identification d'Ivan, m'a expliqué O'Connor, étant donné que dans un mémoire publié juste après la guerre il avait écrit qu'Ivan (« le Terrible ») avait été tué dans le soulèvement de 1943. L'identification établie par Goldfarb doit également avoir surpris les enquêteurs israéliens, car le gouvernement américain les avait informés qu'Ivan se trouvait à Sobibor, et non à Treblinka (p. 217).

Lorsqu'un autre « témoin oculaire », Eugen Turowski, fut interrogé pour la première fois, il reconnut Fedorenko, mais non Demjanjuk. Cependant, lorsque Turowski revint le lendemain pour la suite de son interrogatoire et qu'on lui montra à nouveau les photographies, il annonça que celle représentant Demjanjuk était celle de « Ivan le Terrible », le sadique de Treblinka.

Pourquoi, me demanda O'Connor, Turowski a-t-il reconnu Ivan immédiatement et d'un ton très sûr, alors que, la veille, il ne le reconnaissait pas du tout ? Étant donné que Goldfarb et Turowski se connaissaient et avaient fait leurs dépositions à quelques heures d'intervalle, n'est-il pas raisonnable de supposer qu'ils avaient discuté de cette étonnante découverte : Ivan est toujours vivant ! (p. 218)

E. Loftus poursuit :

Les identifications positives suivantes ont été obtenues en septembre et octobre 1976 — au moins quatre mois après les

Dilemme au procès Demjanjuk

dépositions de Turowski, de Goldfarb et de Rosenberg, et seulement un mois ou deux après la réunion du mois d'août des survivants de Treblinka qui se tient chaque année à Tel Aviv à la date d'anniversaire du soulèvement. Tous les témoins ayant identifié Demjanjuk vivaient en Israël et ont assisté à cette réunion (p. 219).

Au total, cinq témoins identifièrent Demjanjuk comme étant « Ivan le Terrible ». Au moins 23 anciens internés de Treblinka ne purent l'identifier.

E. Loftus se trouva confrontée à un dilemme. Pour ses travaux sur l'aspect critique de la mémoire humaine et des récits de témoins oculaires, elle était l'une des autorités mondiales les plus réputées en la matière. Par ses propres recherches et sa propre expérience, elle savait que les méthodes employées par les Israéliens faussaient les témoignages de leurs témoins et que les preuves présentées par les Israéliens étaient nettement insuffisantes pour déclarer Demjanjuk indubitablement coupable. La vie d'un innocent était en jeu. E. Loftus avait bien voulu témoigner en faveur de divers accusés, meurtriers, auteurs de viols et de sévices à enfants. Le cas de cet immigrant ukrainien, mécanicien-auto à la retraite, était-il vraiment différent ?

En face, évaluant les faits, prenant des notes, posant des questions détaillées, il y avait le docteur Elizabeth Loftus, professeur à l'université de Washington et expert dans des centaines de procès. Elle avait envie de dire « Oui, bien sûr, je vais m'occuper de ce procès ». Les pratiques d'interrogatoire de la police israélienne étaient, à vrai dire, douteuses, et l'accusation s'appuyait sur des souvenirs remontant à trente-cinq ans. Si l'on devait ajouter foi à ces souvenirs et que John Demjanjuk fût déclaré coupable, il serait condamné à mort. C'était une affaire qui avait grandement besoin du témoignage d'un expert (p. 222).

Évoquant les sentiments qu'elle éprouvait tandis qu'elle se démenait dans son dilemme, E. Loftus reconnaît :

Le dossier aurait dû me convaincre. Une cause qui reposait sur des souvenirs remontant à trente-cinq ans aurait dû se suffire à elle-même. Ajoutez à cette dégradation des mémoires le fait que les témoins savaient avant de regarder les photographies que la police détenait un suspect, et qu'on leur avait même donné le prénom et le nom de ce dernier — Ivan Demjanjuk.

Ajoutez à ce scénario le fait que les investigateurs israéliens demandaient aux témoins s'ils pouvaient identifier John Demjanjuk, ce qui constituait une question nettement attentatoire et tendancieuse. Ajoutez encore le fait que les témoins parlaient très certainement de leur identification après coup, ce qui pouvait dénaturer les identifications ultérieures. Ajoutez enfin la présentation répétée de la photographie de John Demjanjuk, de telle sorte qu'à chaque exposition son visage devenait de plus en plus familier et que l'attitude des témoins devenait de plus en plus assurée et convaincante.

Et puis, à toutes les considérations ci-dessus il faut ajouter un facteur : la nature intensément émotionnelle de cette cause particulière, car l'homme que ces gens étaient en train d'identifier était plus qu'un instrument des nazis, plus, même, que le redouté Ivan qui faisait marcher les moteurs Diesel et torturait et mutilait les prisonniers. Cet homme, s'il était bien Ivan le Terrible, était personnellement responsable du meurtre de leurs mères, pères, frères, sœurs, épouses et enfants.

Le docteur Loftus aurait voulu s'en tenir aux seuls éléments du dossier. Elle aurait additionné tous les facteurs, évalué les problèmes, calculé les nombreuses possibilités d'erreur et répondu : « Oui, bien sûr, je vais témoigner sur le mécanisme général de la mémoire et discuter du comment et du pourquoi de ses défaillances.

Mais Beth Fishman [nom de jeune fille d'E. Loftus] ne pouvait s'en tenir aux seuls éléments du dossier (p. 224).

A la fin, E. Loftus décida de ne pas témoigner en faveur d'un homme qu'elle croyait très probablement innocent parce qu'elle ne voulait pas offenser ses parents, ses amis, les survivants juifs et les juifs de par le monde. Bref, comme elle le reconnaît, E. Loftus faisait passer son identité juive avant son respect de la vérité et de la justice.

« Si je prends cette affaire », ai-je expliqué après en avoir débattu intérieurement des centaines de fois, « je tournerai le dos à mon héritage juif. Si je ne prends pas cette affaire, je tournerai le dos à tout ce à quoi je me suis consacrée au cours des quinze dernières années. Pour rester fidèle à mes travaux, je dois juger cette affaire comme j'ai jugé chacune des affaires antérieures. Si des problèmes surgissent avec les identifications des témoins oculaires, je dois témoigner. C'est là agir avec logique » (p. 232).

E. Loftus raconte une conversation qu'elle eut avec l'une de ses plus proches amies qui était aussi juive :

Dilemme au procès Demjanjuk

« Ilene, j'ai besoin de ton conseil », lui dis-je, une fois que nous étions assises dans un coin isolé au fond du restaurant. « Un avocat m'a appelée il y a quelques semaines pour me demander de témoigner au procès de John Demjanjuk en Israël. »

« Demjanjuk », dit-elle en me regardant. Sa voix avait changé ; elle était devenue sourde, froide. « Tu veux dire Ivan le Terrible. »

« On l'accuse d'être Ivan le Terrible », dis-je.

« Beth, je t'en prie, dis-moi que tu as refusé. Dis-moi que tu ne prendras pas cette affaire. »

« Cet avocat est venu me voir. Il est venu de New-York en avion pour passer deux jours avec moi et essayer de me convaincre qu'il y a erreur sur la personne. Il pense que Demjanjuk est innocent. »

« Il est payé par cet homme, n'est-ce pas ? »

« Je lui ai dit que j'examinerais le dossier. »

« Comment peux-tu ? » Je sentais ses mots, si chargés de mépris, devenir comme un poids dans mon cœur.

« Ilene, essaie de comprendre. Il s'agit de mon travail. Je dois voir au-delà des émotions, je dois voir les problèmes qui sont en cause. Je ne peux pas simplement automatiquement présumer qu'il est coupable. »

« Il est coupable. Les gens qui étaient dans le camp de la mort, les gens qui l'ont observé, qui le *connaissaient*, l'ont désigné du doigt et ont déclaré d'un ton affirmatif, sans hésitation — “Ça, c'est Ivan”. »

« Tu t'es prononcée pour sa culpabilité avant même qu'il ait été jugé », ai-je dit.

« Tu ne vas pas me dire que tu es disposée à faire cela, Beth ? »

« Nous avons discuté tout au long du déjeuner, et lorsque nous sommes entrées dans le bâtiment de psychologie pour nos cours de 13 h 30, Ilene ne me parlait pas. Je la regardai alors descendre le couloir, le dos bien droit et raide ; je savais qu'au fond d'elle-même elle croyait que je l'avais trahie. Pire que cela, bien pire encore, j'avais trahi mon peuple, mon patrimoine, ma race. Je les avais tous trahis en pensant qu'il pouvait exister une possibilité que John Demjanjuk fût innocent (p. 228-229).

E. Loftus se débattait dans son dilemme. Allait-elle trahir son sens de l'honneur et de l'intégrité par loyauté envers son « patrimoine » et sa « race » ? Elle demanda conseil à un proche parent : « L'oncle Joe a essayé d'être raisonnable. Il m'a avertie que je devais penser à Israël, car “ce qui est bon pour Israël passe avant tout” » (p. 229).

E. Loftus partit pour Israël afin d'assister au procès et pouvoir elle-même observer l'accusé. Elle rappelle comment, lorsqu'un témoin oculaire « désigna du doigt Demjanjuk, nombreux furent ceux parmi les cinq cents personnes de l'assistance qui se levèrent et applaudirent », comme s'ils assistaient à quelque pièce à grand spectacle (p. 230). Elle entendit le « témoin oculaire » Gustave Boraks identifier Demjanjuk, mais avoir ensuite des difficultés à se souvenir du prénom de son propre enfant. Il fut demandé à Boraks, qui était venu en Israël depuis la Floride, s'il pouvait se rappeler le moyen de transport utilisé pour son voyage. Il déclara à l'auditoire sidéré qu'il était venu « par train » (p. 230).

Au lieu de ressentir une certaine sympathie pour le malheureux accusé, E. Loftus éprouvait un intime sentiment d'indulgence envers les témoins oculaires, qui faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour envoyer Demjanjuk à la potence :

Je pourrais décrire O'Connor en train de traquer la mémoire défaillante de Gustave Boraks, se jeter sur elle et la brandir comme un ballon en caoutchouc dégonflé, et déclarer avec un sourire de vainqueur : « Regardez ce vieux machin ! Ça ne vaut plus rien ! ». Et je pourrais décrire M. Boraks rester là assis, battu et accablé, réalisant que son cerveau était tourné en ridicule, tout honteux d'avoir oublié le prénom de son plus jeune fils (p. 231).

Tandis qu'E. Loftus était assise dans la salle d'audience en train d'observer le déroulement du procès, une amie lui demanda : « Pourquoi ne te présentes-tu pas à la barre ? » Elle hésita un moment avant de répondre :

Il me fallut quelques secondes pour me ressaisir avant de répondre. Tout en regardant autour de moi l'assistance composée de quatre générations de juifs — des petits-enfants, leurs parents, grands-parents et bisaïeux — j'essayai d'expliquer à Margret que c'était comme si tous ces gens étaient pour moi des parents, et que, moi aussi, j'avais perdu dans le camp de la mort de Treblinka quelqu'un que j'aimais. Face à tous ces sentiments qui m'envahissaient, il m'était impossible de changer soudainement les rôles et de me retrouver en professionnel, en expert... Je n'aurais pas pu me présenter à la barre et parler de la faillibilité de la mémoire sans que chaque personne de cette assistance n'eût cru que j'étais en train de mettre en accusation les propres souvenirs des survivants.

Dilemme au procès Demjanjuk

J'aurais été perçue comme m'attaquant à leurs mémoires. Je ne pouvais pas faire cela. C'était aussi simple et aussi angoissant que cela (p. 237).

En d'autres termes, E. Loftus plaça son sens de l'identité juive au-dessus des considérations de vérité et de justice, et au-dessus du droit de Demjanjuk à un procès équitable. A la fin, elle tint compte de l'avis de son oncle et fit passer « Israël » avant tout.

Aux États-Unis, dans les procès de meurtriers et dans ceux de sévices à enfants, E. Loftus n'avait pas hésité à mettre en doute la mémoire des nombreuses victimes et à placer sa conscience professionnelle au-dessus de toute préoccupation qu'elle aurait pu éprouver à l'égard des sentiments de ces victimes. Mais elle ne pouvait pas se résoudre à contester pareillement les mémoires imprécises des témoins juifs — parce que ces témoins étaient juifs.

Par son refus de témoigner, et, par là, prêtant passivement son concours à la condamnation à mort d'un homme qu'elle-même croyait très probablement innocent, E. Loftus est peut-être plus coupable que les gens d'un certain âge qui ont porté un faux témoignage contre l'accusé, car, à la différence des témoins vieillissants qui n'étaient plus capables de distinguer le vrai du faux et qui en étaient venus à croire en leur propre faux témoignage, E. Loftus en savait davantage.

De nombreux lecteurs de cet ouvrage vont sans nul doute éprouver une certaine sympathie à l'égard de la décision d'E. Loftus de ne pas témoigner au procès Demjanjuk, ou même approuver sa décision. Mais combien de ces lecteurs « compréhensifs » se montreraient-ils aussi tolérants à l'égard d'Ukrainiens, de Polonais ou d'autres non juifs qui pourraient prendre des décisions pareillement motivées par des considérations ethniques ?

L'ouvrage est précieux et révélateur, non seulement parce qu'il dévoile la crise de conscience d'une personne, mais parce qu'il nous éclaire sur la fragilité des « témoignages oculaires » réputés sérieux : la leçon est d'une grande portée sociale.